



# ACTIVITÉ ÉQUESTRE

## PROCÉDURES OBLIGATOIRES

<b>Textes de référence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulaire n°99-136 du 21/09/1999 MEN.</li> <li>• Circulaire n°92-196 du 03/07/92 (B.O. 29 du 26/07/92).</li> </ul>
<b>Autorisations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du directeur d'école.</li> </ul>
<b>Information</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dans tous les cas de sorties, les familles doivent être précisément informées des conditions dans lesquelles elles sont organisées. (fiche I-13)</i></li> <li>• Activité inscrite obligatoirement dans le cadre du projet d'école.</li> <li>• Information de l'IEN.</li> </ul>
<b>Assurances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir l'assurance des accompagnateurs, lors d'une sortie régulière.</li> <li>• Prévoir l'assurance des accompagnateurs et des élèves, lors de sorties facultatives.</li> </ul>
<b>Encadrement</b> Activité à encadrement renforcé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecole maternelle : 1 pour 6 (grande section)</li> <li>• Ecole élémentaire : l'encadrement est de 2 adultes au moins quelle que soit la taille du groupe.</li> <li>• Au-delà de 24 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 12.</li> </ul>
<b>Qualification</b>	<p>Le maître peut enseigner cette activité qui se déroule sous sa responsabilité et il est assisté par un intervenant extérieur <b>dûment agréé par la directrice académique des services de l'éducation nationale</b> et autorisé par le directeur d'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intervenants rémunérés</b> : (convention) B.E. dans l'activité ou une Attestation de Qualification à l'Apprentissage (A.Q.A.). BAPAAT "enseignement sur poney" sous la responsabilité d'un B.E. et par dérogation. Brevet d'Animateur Poney (B.A.P.) sous la responsabilité d'un B.E. (encadrement maxi de 8 élèves). E.T.A.P.S. pouvant justifier d'une compétence en équitation.</li> <li>• <b>Intervenants bénévoles</b> : Les mêmes qualifications sont requises.</li> </ul>
<b>Sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le port du casque protecteur, adapté à la taille des enfants et conforme aux normes en vigueur, est obligatoire.</li> </ul>



## RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

<b>C1</b>	
<b>C2</b>	Activité équestre
<b>C3</b>	Activité équestre

<b>Lieux d'activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctionnement exclusif dans une École Élémentaire d'Équitation (E.E.E.) ou une Association de Formation aux Activités Équestres. (A.F.A.E.).</li> <li>L'apprentissage se fait dans un lieu adapté à cet effet : un manège ou une carrière.</li> <li><b>Une promenade équestre en milieu extérieur, ne peut être réalisée qu'à la fin d'une unité d'apprentissage avec du personnel ayant les qualifications adaptées.</b></li> </ul>
<b>Conditions matérielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'apprentissage se fait sur une monture adaptée au niveau de pratique des enfants.</li> <li>Le centre doit pouvoir mettre à disposition autant de poneys que nécessaire à la mise en œuvre du projet pédagogique.</li> <li><u>La sellerie doit être en bon état.</u></li> <li><b><u>Le port du casque ou de la bombe est obligatoire en toutes circonstances.</u></b></li> <li>Les vêtements sont adaptés à la monte (pantalon, bottes, gants recommandés, vêtements de pluie).</li> </ul>
<b>Sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La promenade équestre s'effectue exclusivement sur des sentiers balisés, reconnus préalablement, avec des cavaliers ayant acquis une maîtrise suffisante de monte.</li> <li>Prévoir une trousse de secours et les moyens d'alerter les secours.</li> </ul>
<b>Proposition d'organisation pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En fonction du nombre de poneys, d'élèves et des conditions matérielles, la classe peut être organisée en ateliers tournants, <b>restant sous la responsabilité du maître.</b> Ex : 1 groupe au manège sur poney, ( un poney par élève) 1 groupe en atelier hippologie.</li> <li>La division de la classe en sous-groupes doit permettre un temps suffisant de monte (45min. minimum).</li> </ul>
<b>Remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette activité doit être l'occasion d'un travail interdisciplinaire et transdisciplinaire organisé autour du cheval : <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude morphologique et biologique de l'animal,</li> <li>- vie du cheval dans son environnement (soins, besoins, cadre de vie...),</li> <li>- activités humaines liées au cheval (maréchalerie, dressage, utilisations...).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Documentation pédagogique</b>	Revue E.P.S. Revue E.P.S.1.
<b>Personne ressource</b>	Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'équipe de circonscription.